



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 15 Juillet 2009

Date de la convocation 8 Juillet 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges BRASSENS Clermont l'Hérault
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.MATHIEU Alain, M.GUELTON Jacques, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.FABREGUETTES Bernard, Mme HUBERT Myriam, Mme CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, M.GUY Jean-Paul, M.BARON Bernard, Mme SEGARRA Christine, Mme MEDIANI Paquita, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTES Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël M. MONTAGNE Thierry à Mme CAER Michèle M. FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.SAEZ Gérard à M.DUPONT Laurent M.LIEB François à M.DRUART David M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Aire d'accueil des gens du voyage – Construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires - Marché à procédure adaptée - Autorisation de signature du Conseil communautaire au Président

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que suite à la consultation concernant les travaux de construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires pour l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Clermont l'Hérault lancée selon la procédure adaptée, il convient d'autoriser le Président à signer le marché de travaux.

Il rappelle que la Maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet SOGREAH dont le siège social est situé à Boujan sur Libron.

Monsieur SATGER ajoute qu'au terme de la procédure, la commission réunie le 15 Juillet 2009 a examiné les offres des entreprises qui ont répondues à cette consultation.

Il propose au conseil communautaire d'attribuer ce marché aux entreprises suivantes :

N° du LOT	Descriptif du lot	ENTREPRISES RETENUES	LIEU	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
1	Maçonnerie	SARL ONBATI	NARBONNE	111 037,04
2	menuiserie bois	MENUISERIE GAUTREAU	CANET	1 185,00
3	menuiserie alu	MENUISERIE GELY	CLERMONT L'HERAULT	37 691,00
4	plomberie	Entreprise SERRE	LODEVE	28 700,51
5	Electricité	SARL HENRY	CLERMONT L'HERAULT	28 500,00
6	peinture	Infructueux		déclaré infructueux
7	pilotage et gestion des fluides	INSILIO	LA SEYNE SUR MER	23 820,00
		TOTAL		230 933,55

Monsieur SATGER ajoute qu'aucune offre n'ayant été jugée satisfaisante pour le lot n°6 (peinture), une nouvelle consultation est relancée pour son attribution

Monsieur le Président soumet le rapport aux membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la passation du marché de travaux de construction d'un local d'accueil et de locaux sanitaires pour l'aire d'accueil des gens du voyage avec les entreprises et selon les montants suivants :

N° du LOT	Descriptif du lot	ENTREPRISES RETENUES	LIEU	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
1	maçonnerie	SARL ONBATI	NARBONNE	111 037,04
2	menuiserie bois	MENUISERIE GAUTREAU	CANET	1 185,00
3	menuiserie alu	MENUISERIE GELY	CLERMONT L'HERAULT	37 691,00
4	plomberie	Entreprise SERRE	LODEVE	28 700,51
5	Electricité	SARL HENRY	CLERMONT L'HERAULT	28 500,00
6	peinture	Infructueux		déclaré infructueux
7	pilotage et gestion des fluides	INSILIO	LA SEYNE SUR MER	23 820,00
		TOTAL		230 933,55

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA